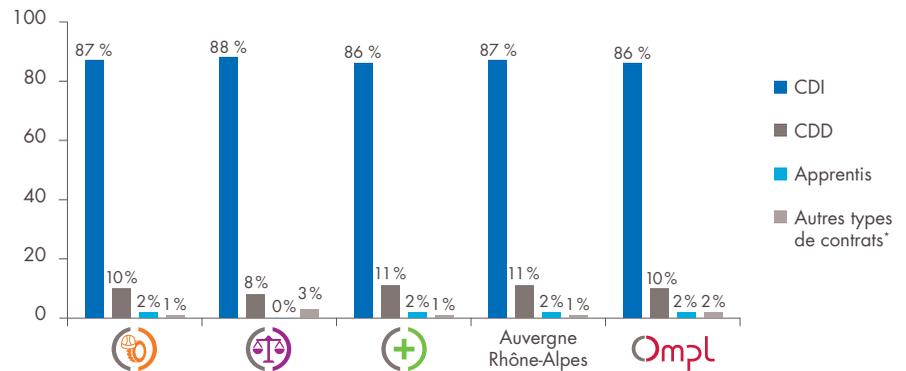




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



* Autres types de contrats : stagiaires, contrats aidés...



CDI TRÈS LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux régional moyen de CDI est très élevé (87 %) et celui des CDD faible (11 %). Les taux de la région sont très proches des moyennes nationales.

Cependant des différences selon les secteurs sont observables.

- Le secteur cadre de vie-technique est dans une situation intermédiaire au regard des deux autres secteurs.
- Le secteur juridique mobilise plus fréquemment les autres types de contrats, notamment dans le cadre de stages rémunérés.
- Le secteur santé recrute un peu plus souvent en CDD et en contrat d'apprentissage.

Secteur cadre de vie-technique

Entreprises d'architecture

Entreprises d'économistes de la construction

Entreprises d'experts en automobile

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice

Secteur santé

Cabinets dentaires

Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

Cabinets médicaux

Pharmacie d'officine

Cliniques vétérinaires



TAUX DE CDI ÉLEVÉ DANS TOUTES LES BRANCHES

Les taux de salariés en CDI sont assez homogènes au sein des secteurs.

Cependant, des différences entre les branches sont observables au regard des moyennes régionales :

- Les branches des entreprises d'experts en automobile et des laboratoires de biologie médicale se démarquent par un taux de CDI supérieur ;
- Les branches des études d'huissiers de justice et des cliniques vétérinaires affichent un taux de CDD plus élevé ;
- La pharmacie d'officine utilise plus fréquemment le contrat d'apprentissage pour la formation de ses préparateurs en pharmacie.
- Les cabinets d'avocats mobilisent plus fréquemment les autres types de contrats notamment pour les stages rémunérés.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Branches professionnelles	CDI	CDD	Apprentissage	Autres ¹
	87 %	10 %	2 %	1 %
	86 %	10 %	2 %	2 %
	NS*	NS*	NS*	NS*
	91 %	NS*	0 %	2 %
	89 %	9 %	2 %	0 %
	88 %	8 %	0 %	3 %
	NS*	NS**	NS**	NS**
	88 %	8 %	0 %	4 %
	NS*	NS*	0 %	0 %
	83 %	16 %	0 %	1 %
	86 %	11 %	2 %	1 %
	88 %	11 %	0 %	1 %
	87 %	13 %	0 %	0 %
	90 %	9 %	0 %	1 %
	83 %	11 %	5 %	0 %
	79 %	19 %	0 %	2 %
Auvergne-Rhône-Alpes	87 %	11 %	2 %	1 %
Ompl	86 %	10 %	2 %	2 %

* NS: Non significatif

1. Autres = stagiaires, contrats aidés...